

Gérard FRANCOIS
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Christophe DUPIT
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



ASS. FORMATION

PROFESSIONNELLE PERMANENTE

14 RUE DU CHATEAU DES VERGNES

63100 CLERMONT FERRAND

N° SIRET: 779 219 203 00022 APE: 8532 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

DQ 301 – V1 – 31/03/2020





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**
- II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**
- III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES**
- IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**
- V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre Association du 12 juillet 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AFPP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable consécutif à l'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 et la présentation comptable de ses produits liés aux contrats d'apprentissage.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ✓ Depuis l'exercice 2007, la totalité des investissements est comptabilisée à l'actif. Les dépenses d'entretien et d'agencements, concernant les bâtiments et le groupement propriétaire correspondent aux conditions du bail signé avec celui-ci. Un inventaire des immobilisations reste nécessaire.
- ✓ La souscription à compter de l'exercice 1999 d'une assurance de type « Indemnités de Fin de Carrière », destinée à faire face aux départs en retraite futurs. Au titre de celle-ci, les versements cumulés font apparaître un fonds constitué à hauteur de 231 583,73 € au 31/12/2025. Ce fond ne couvre pas les engagements réels de l'association à cette date, estimés à 337 396 €, et nécessiterait donc une dotation complémentaire soit en provision, soit en fonds propres.
- ✓ Les particularités comptables liées aux subventions d'investissement et à leur reprise dans le compte de résultat, conforme à la réglementation comptable concernant les associations.
- ✓ La réserve pour projet associatif, concernant le fonds social pour les apprentis, qui enregistre, par l'affectation des résultats, l'utilisation qui en est faite au titre de l'exercice précédent, est inchangée à la clôture de l'exercice, par absence de mouvements sur cet exercice. Le montant de la réserve apparaît globalement pour 25 523,01 € à la clôture de l'exercice.

- ✓ Plusieurs spécificités comptables, ou modalités particulières d'application des règles comptables, sont traduites dans l'annexe des comptes annuels, ou dans les comptes annuels eux-mêmes, et constituent donc une information significative. Il en est ainsi des provisions pour risques et charges qui concernent des litiges prudhommaux pour 535.000 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et, n'ayant à notre avis aucune incidence d'importance significative sur le résultat et la présentation des comptes annuels, ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été convoqués à la réunion du bureau du 29 avril et à la réunion extraordinaire du bureau du 5 mai 2026 au cours desquelles les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions applicables relatives à la convocation du commissaire aux comptes aux réunions de l'organe compétent examinant ou arrêtant les comptes.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne, qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent de fraudes.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau le 5 mai 2026.

V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Enval, le 28 mai 2026

Christophe DUPIT

Signé par Christophe Dupit
Le 4 juin 2026



doc_J2wq
tx_Yy6boqeGYqez

Associé
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale
de Lyon-Riom



ANNEXES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	112 795	110 145	2 649	6 121	-3 472	-56.72
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions	10 532 239	6 885 767	3 646 471	3 995 143	-348 672	-8.73
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	7 295 874	5 280 367	2 015 507	1 313 438	702 070	53.45
	Autres immobilisations corporelles	4 403 272	1 966 777	2 436 496	1 527 643	908 853	59.49
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	43 482		43 482	43 323	160	0.37
	Total de l'actif immobilisé (III)	22 387 662	14 243 056	8 144 606	6 885 667	1 258 939	18.28
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.	58 693		58 693	58 805	-112	-0.19
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	7 146		7 146	1 085	6 060	558.44
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	5 487 742	372 341	5 115 401	4 239 336	876 064	20.67
	Autres créances	444 997		444 997	578 244	-133 247	-23.04
	Charges constatées d'avance	185 223		185 223	180 818	4 405	2.44
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	150 194		150 194	150 194		
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 331 230		2 331 230	2 672 561	-341 331	-12.77
	Total de l'actif circulant (IV)	8 665 224	372 341	8 292 883	7 881 043	411 840	5.23
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	31 052 886	14 615 398	16 437 489	14 766 710	1 670 778	11.31

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	262 379		262 379			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	3 936 809		2 642 399		1 294 411	48.99
	Report à nouveau	2 930 912		2 930 912			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	135 177		1 294 411		-1 159 234	-89.56
	Subventions d'investissement	4 624 242		3 807 655		816 587	21.45
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	11 889 519		10 937 755		951 764	8.70
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques	535 000		190 000		345 000	181.58
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)	535 000		190 000		345 000	181.58
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 135 176		683 087		452 089	66.18
	Emprunts et dettes financières diverses	1 050		1 050			
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 003 340		891 146		112 195	12.59
	Dettes fiscales et sociales	1 849 522		2 040 607		-191 086	-9.36
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	13 982		12 565		1 417	11.27
	Produits constatés d'avance	9 900		10 500		-600	-5.71
	Total des dettes (III)	4 012 970		3 638 955		374 014	10.28
Ecarts de conversion passif (IV)							
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		16 437 489		14 766 710		1 670 778	11.31

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 012 9703 003 780

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202512			Exercice N-131/12/202412		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	165 201		165 201	188 246		-23 045	-12.24
Production vendue de services	14 676 226		14 676 226	1 343 768		13 332 458	992.17
Montant net du chiffre d'affaires	14 841 427		14 841 427	1 532 014		13 309 414	868.75
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			871 652	245 972		625 679	254.37
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				600 735		-600 735	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			150			150	
Autres produits			14 450	13 379 915		-13 365 464	-99.89
Total des Produits d'exploitation (I)			15 727 679	15 758 635		-30 956	-0.20
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 189 968	1 173 667		16 302	1.39
Variation de stock			112	10 901		-10 789	-98.97
Autres achats et charges externes (1)			3 658 896	3 713 625		-54 729	-1.47
Impôts, taxes et versements assimilés			489 841	474 601		15 240	3.21
Salaires			6 228 721	6 175 528		53 194	0.86
Cotisations sociales			2 371 055	2 351 573		19 482	0.83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 209 227	1 075 583		133 644	12.43
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			345 000			345 000	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			102 182	70 283		31 899	45.39
Total des Charges d'exploitation (II)			15 595 003	15 045 761		549 242	3.65
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			132 677	712 875		-580 198	-81.39
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	21 169		27 574		-6 405	-23.23
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	21 169		27 574		-6 405	-23.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	18 668		19 251		-583	-3.03
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	18 668		19 251		-583	-3.03
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 500		8 322		-5 822	-69.96
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	135 177		721 197		-586 020	-81.26
Produits exceptionnels (VII)			574 803		-574 803	-100.00
Charges exceptionnelles (VIII)			1 589		-1 589	-100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			573 213		-573 213	-100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	15 748 848		16 361 012		-612 164	-3.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 613 671		15 066 601		547 070	3.63
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	135 177		1 294 411		-1 159 234	-89.56

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Art. 831-1 - Principes généraux	18
Art. 831-2 - Changements comptables	19
Art. 831-3 - Changements comptables - Informations complémentaires	19
- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF	
Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	20
Art. 832-3 - Réévaluation des immobilisations corporelles et financières	22
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	23
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	23
- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF	
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	23
Art. 832-14 - Détail des provisions significatives et passifs spécifiques	24
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	24
Art. 832-16 - Précisions sur les dettes	25
Art. 832-17 - Précisions sur certains postes de passif	25
- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	
Art. 832-18 - Ventilation du chiffre d'affaires	25
- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	
Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	25
Art. 836-5 - Autres opérations non inscrites au bilan	26

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 et ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Modification en 2025 de l'enregistrement des financements reçus des OPCOS, l'option appliquée jusqu'à présent faisait "ricoché avec l'application du règlement ANC 2019-03, qui trouve application dans les comptes des OPCOS, en tant que contribution financière d'une autorité financière.

A compter de 2025, le financement des OPCOS est enregistré en compte 706..., par application du règlement ANC 2018-06. L'impact sur les comptes sociaux est nul, seul la présentation du compte de résultat est modifié.

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Il a été décidé de constater une provision pour risque prud'hommal de 345k€, cette provision a été décidée par le bureau post clôture, au vu de l'évolution du litige en cours.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations significatives

Changement de comptabilisation en application du règlement ANC 2022-06.

Impact :

Sur la quote part des subventions virés au compte de résultat pour 588 958, impact sur le résultat d'exploitation +588 958€, au lieu de constater ce produit en exceptionnel.

Les transferts de charges aides aux contrats aidés du personnel IDM, en diminution des charges de personnel pour 11 250€.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- CHANGEMENTS COMPTABLES - Informations complémentaires

(Art. 831-3)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	272 675	888	160 768	112 795
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autru	10 443 463	88 776		10 532 239
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 542 225	1 795 277	1 041 628	7 295 874
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 349 223	1 169 108	18 110	3 500 221
Matériel de transport	282 091			282 091
Matériel de bureau et matériel informatique	1 154 128	17 641	822 383	349 386
Mobilier	49 807			49 807
Autres immobilisations corporelles	194 051		-27 717	221 768
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	43 323	160		43 482
TOTAL	21 330 986	3 071 849	2 015 173	22 387 662

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	266 554	4 360	160 768	110 145
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autru	6 448 320	437 448		6 885 767
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 228 788	508 984	457 405	5 280 367
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 041 997	198 355	6 355	1 233 996
Matériel de transport	236 603	20 434		257 037
Matériel de bureau et matériel informatique	1 017 580	58 259	822 383	253 457
Mobilier	38 227	2 493		40 719
Autres immobilisations corporelles	167 249	14 318		181 567
TOTAL	14 445 318	1 244 650	1 446 912	14 243 056

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	372 341			372 341
TOTAL	372 341			372 341

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES -
(Art. 832-3)

État des immobilisations réévaluées

	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dont complément de réévaluation	Écart incorporé au capital	Produit de cession transféré en réserve
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	10 532 239			
Installations techniques, matériels et outillages industriels	7 295 874			
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 500 221			
Matériel de transport	282 091			
Matériel de bureau et matériel informatique	349 386			
Mobilier	49 807			
Autres immobilisations corporelles	221 768			
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	43 482			
TOTAL GENERAL	22 274 868			

État des amortissements relatifs aux réévaluations

	Amortissement initial	Amortissement complémentaire de réévaluation	Amortissement TOTAL
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	437 448		6 885 767
Installations techniques, matériels et outillages industriels	508 984		5 280 367
Installations générales, agencements, aménagements divers	198 355		1 233 996
Matériel de transport	20 434		257 037
Matériel de bureau et matériel informatique	58 259		253 457
Mobilier	2 493		40 719
Autres immobilisations corporelles	14 318		181 567
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	1 240 290		14 132 911

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	43 482	43 482	
Créances de l'actif immobilisé	43 482	43 482	
Clients douteux ou litigieux	510	510	
Autres créances clients	5 487 232	5 487 232	
Personnel et comptes rattachés	1 240	1 240	
Divers état et autres collectivités publiques	22 883	22 883	
Débiteurs divers	420 875	420 875	
Créances de l'actif circulant	5 932 739	5 932 739	
Charges constatées d'avance	185 223	185 223	
TOTAL	6 161 444	6 161 444	

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Pertes sur contrats				-535 000	535 000
Autres provisions pour risques	190 000	345 000		535 000	
Provisions pour charges					
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	190 000	345 000			535 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Passifs éventuels

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 135 176	43 670	707 495	384 011
Emprunts et dettes financières divers	1 050	1 050		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 003 340	1 003 340		
Personnel et comptes rattachés	782 391	782 391		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 017 938	1 017 938		
Autres impôts taxes et assimilés	49 193	49 193		
Autres dettes	13 982	13 982		
Produits constatés d'avance	9 900	9 900		
TOTAL	4 012 970	2 921 464	707 495	384 011
Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 911			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR LES DETTES -

(Art. 832-16)

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF -

(Art. 832-17)

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
FINANCEMENT DES OPCOS A L'APPRENTISSAGE	13 353 699	
TOTAL	13 353 699	

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Engagements de retraite et avantages similaires	204 000
Autres engagements	
TOTAL	204 000

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
L'engagement est couvert par une cotisation versée. montant acquis au 31/12/2025 - 204KE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -
(Art. 836-5)

Le 27/05/2027